« SAS ABG COMPASS »

Société par actions simplifiées

Au capital de : 1 000 Euros
Siège social : 37, Avenue Jean Jaurès
83320 CARQUEIRANNE

****

RCS : TOULON 953 755 683

PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 14 heures,

Les associés de la Société SAS ABG COMPASS, société par actions simplifiées au capital de 1 000€, dont le siège est à : 37, Avenue Jean Jaurès – 83320 CARQUEIRANNE immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 953 755 683, se sont réunis audit siège sur la convocation du Président.

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

L'assemblée est présidée par Mr PIGNOL-GUIDICELLI Alain, Président.

Le Président constate que sont présents ou représentés :

- En dehors de lui-même propriétaire de 800 actions,
- Madame DURAND épouse PIGNOL-GUIDICELLI Brigitte, Propriétaire de 200 actions

Soit au total 2 actionnaires présents 1 000 actions.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant l'assemblée en entrant en séance tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peu valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- les accusés de réception des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Président ;
- Fixation de la rémunération de la présidence ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis lecture est donnée du rapport par le Président.

La discussion est ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

Suite à la démission de Mr PIGNOL-GUIDICELLI Alain dans sa fonction de Président, l'assemblée décide de nommer Mme DURAND épouse PIGNOL-GUIDICELLI Brigitte en qualité de Présidente pour une durée indéterminée. Elle déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AU VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée décide de fixer la rémunération mensuelle ultérieurement.

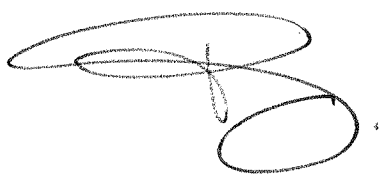
En outre, mes frais engagés par la présidence pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatifs.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AU VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et actionnaires présents.

PIGNOL-GUIDICELLI née DURAND Brigitte



PIGNOL-GUIDICELLI Alain

